

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.027

L'An deux Mille Quinze, le 9 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 mars 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Michel SERVIT, M. Jean-Paul CLECH

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : INDEMNISATION DE MONSIEUR JEAN-PAUL CLECH -
LIQUIDATEUR DE LA REGIE « CENTRE EQUESTRE DE ROYAN »

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : 2 CONTRE
29 POUR

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dissolution de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Équestre de Royan" et de désigner Monsieur Jean-Paul CLECH, liquidateur par arrêté de Monsieur le Maire.

Une délibération en date du 29 décembre 2014 a modifié la délibération précitée, en prolongeant l'exploitation du "Centre Équestre de Royan" par la régie au plus tard le 31 mars 2015.

L'exploitation par la régie du "Centre Équestre de Royan" a pris fin le 14 février 2015, Monsieur Jean-Paul CLECH a été désigné, à compter du 15 février 2015, par arrêté de Monsieur le Maire, liquidateur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Équestre de Royan".

Les opérations de liquidation ont été engagées par Monsieur Jean-Paul CLECH dès le 16 février 2015. Il vous est donc proposé de verser, à compter de cette date, à Monsieur Jean-Paul CLECH, une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant brut de cinq cents euros, en contrepartie de la mission exercée par ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de verser, à compter du 16 février 2015, à Monsieur Jean-Paul CLECH, une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant brut de cinq cents euros, en contrepartie de la mission exercée comme liquidateur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Équestre de Royan". Le versement prendra fin à la dissolution de la régie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mars 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO